



## Fermeture de sites de l'UJM les 10 et 18 septembre. Le service a été empêché, il doit être réputé fait !

**Plusieurs sites de l'Université Jean Monnet ont été fermés durant tout ou partie des journées des 10 et 18 septembre 2025**, empêchant les collègues d'assurer les enseignements programmés ces jours-là. Nous avons été informés que certaines composantes ont choisi de supprimer des emplois du temps les cours initialement prévus à ces dates, considérant qu'ils ne devaient pas être comptabilisés dans le service d'enseignement des collègues. Une telle décision revient à faire supporter aux agents les conséquences d'une impossibilité de service qui n'est pas de leur responsabilité.

Pourtant, le 29 septembre 2025, **FO ESR 42 avait obtenu de la direction de l'UJM la confirmation explicite du principe suivant : lorsqu'un cours ne peut être assuré du fait d'un tel empêchement, les heures sont réputées faites et donc intégrées dans les services.**

Afin d'assurer une application de ce principe, **FO ESR 42** a alerté la direction de l'UJM, sollicitant une clarification écrite destinée à toutes les composantes. Aucune réponse ne nous a été apportée à ce jour. Or, la fin des enseignements approche et des collègues se voient menacés d'un « *service non fait* » et d'un rattrapage imposé, totalement injustifiés.

L'absence de réaction de la direction nous conduit à publier ce communiqué. Nous appelons la direction de l'UJM à assumer ses responsabilités, à garantir l'égalité de traitement entre les composantes et à assurer l'application du droit le plus élémentaire.

Nous demandons :

- la confirmation écrite, adressée à toutes les composantes, que les heures des 10 et 18 septembre sont réputées faites ;
- leur intégration dans les services, sans suppression ni obligation de rattrapage.

Le 26/11/2025

###